



Règlement Méribel Trail 2024

1. Généralités :

Méribel Sport Montagne section du Club des Sports organise le samedi 10 août et le dimanche 11 août 2024 le Méribel Trail, évènement constitué de 7 parcours : le KV, 35 km, le 25 km, le 10 km, le 5 km le 2 km et la Mérib'kids.

Nouveauté :

- *Le 25km fait partie du challenge TTR (Trail Tour Régional) organisé par la Fédération Française d'Athlétisme : [Trail Tour National 2024 | Fédération Française d'Athlétisme \(athle.fr\)](#)*
- *Le biathlon challenge (course réservée aux licenciés FFS U13)*



Le concurrent, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que **toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives, notamment à la sécurité ou à la situation sanitaire.**

L'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation de la course et le règlement si elle le juge nécessaire.

Le samedi 10 août 2024	Le dimanche 11 août 2024
Le KV, départ 10h30 en mass start	Le 35km, départ à 7h00
Le Biathlon Challenge, départ à 14h00	Le 25km, départ à 9h00
La Mérib'kids, départ à 16h00	Le 10km, départ à 10h00
Le 5km, départ à 16h30	Le 2km, départ à 10h30

Des Challenges sont mis en place pour cumuler plusieurs courses : le KV + 35km, le KV + 25km et le KV + 10km.

2. Les épreuves :

2.1 Sécurité et éthique :

Les 7 parcours sont des épreuves de pleine nature, empruntant des sentiers de Méribel, dont une partie dans la Réserve Naturelle de Tueda. Les chiens sont interdits à l'intérieur du parc, ainsi que les véhicules motorisés.

Les organisateurs mettront en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise. Le chronométrage sera assuré par une société spécialisée dans ce domaine.

Des points de contrôles et ravitaillements sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve. **Respectons l'environnement, pensez à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition sur les ravitaillements et le point d'arrivée.** Les concurrents s'engagent à respecter les barrières horaires précisées ci-dessous.

Course	Ravitaillement	Barrières horaires	Course ouverte aux :
Le KV	1 ravitaillement au sommet	Pas de barrière horaire	A partir de Junior (2006 et avant)
Le 35 km	2 ravitaillements + 1 point d'eau au km 27	Au ravitaillement du plateau du fruit au bout de 7h30 de course A l'arrivée au bout de 10h de course	A partir d'Espoir (2004 et avant)
Le 25 km	2 ravitaillements	Au ravitaillement du lac de la Chambre au bout de 3h30 de course A l'arrivée au bout de 7h de course	A partir d'Espoir (2004 et avant)
Le 10 km	1 ravitaillement	A l'arrivée au bout de 3h30 de course	A partir de Junior (2006 et avant)
Le 5 km	Pas de ravitaillement	Pas de barrière horaire	A partir de Minimes (2010 et avant)
Le 2 km	Pas de ravitaillement	Pas de barrière horaire	De Poussins (2013 et 2014) : 1.5km à Benjamins (2011 à 2012) : 2.5km
La Mérib'kids	Pas de ravitaillement	Pas de barrière horaire	De 2015 à 2017

2.2 Assistance médicale :

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de Méribel Mottaret. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

Une infirmerie sera ouverte à Méribel Mottaret pendant toute la durée des épreuves.

3. Documents obligatoires

Conformément à l'article L231-3 du code du sport, les inscriptions ne seront enregistrées que sur la présentation d'une licence F.F.A ou d'un certificat médical en cours de validité. Sont acceptés les documents ci-dessous :

- Licence FFA en cours de validité.

Ou

- Un certificat médical ou sa photocopie de « non-contre-indication à la pratique du sport **en compétition** » datant de moins d'un an le jour de la course. Pour les mineurs, le Questionnaire de santé téléchargeable sur notre site remplace le certificat médical.

Ou

- Parcours Prévention Santé (PPS) - (PPS à réaliser à partir du 11/05/2024) Votre PPS est valable 3 mois

Vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 11/05/2024

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS antérieur à cette date, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé. Votre inscription sera validée. (La vérification est automatique, pensez à vérifier la saisie de vos nom et prénom à l'identique)

** Inscrivez-vous dès maintenant, nous vous enverrons un rappel dès le 11/05/2024 pour effectuer votre PPS et indiquer le numéro d'attestation délivré dans votre fiche d'inscription.

En l'absence de l'un de ces documents, les concurrents ne seront pas autorisés à prendre le départ.

4. Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes en ligne et fermeront au plus tard le mercredi 7 août 2024 à 23h59. Il sera ensuite possible de s'inscrire sur place le week-end de l'événement sous réserve de places disponibles jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Course	Nombre de places	Tarif
Le KV	150 places	15€ en ligne et sur place
Le 35 km	250 places	40€ en ligne puis 45€ à partir du 27/07, 50€ sur place
Le 25 km	300 places	30€ en ligne puis 35€ à partir du 27/07, 40€ sur place Licenciés FFA : 28€ en ligne puis 33€ à partir du 27/07, 40€ sur place
Le 10 km	300 places	15€ en ligne, puis 20€ sur place
Le 5 km	200 places	10,00€ en ligne et sur place
Le 2 km	100 places	8,00 € en ligne et sur place
La Mérib'kids	100 places	Gratuit

Tarif d'inscription pour les Challenges – tarifs préférentiels en ligne uniquement	
Challenge KV + 35km	45,00€
Challenge KV + 25km	35,00€
Challenge KV + 10km	25,00€

L'inscription aux courses comprend un lot d'inscription, le chronométrage, l'accès aux ravitaillements, l'assistance médicale, un apéritif d'après course pour les coureurs du KV, un repas pour les inscrits aux courses du dimanche, une médaille finisher ainsi que les photos de la course.

4.1 Les modifications d'inscription et demande de remboursement :

Les transferts de dossards et changements de parcours sont autorisés jusqu'au dimanche 28 juillet 2024 directement depuis sa fiche d'inscription.

Les personnes qui ont souscrit l'assurance annulation lors de leur inscription pourront être remboursées intégralement du prix de l'inscription en cas d'annulation jusqu'à 72h avant leur course. Il n'y aura pas de remboursement pour les personnes n'ayant pas souscrit d'assurance annulation.

4.2 Échange de dossard :

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

5. L'annulation de la course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

6. La Remise des dossards

Les dossards du KV et des challenges seront distribués le samedi 10 août de 8h30 à sur l'aire de départ/arrivée à Méribel Mottaret, en face de l'office de tourisme.

Les dossards des autres courses seront distribués le samedi 10 août de 14h00 à 17h00 puis le dimanche 11 août de 6h00 à 10h00 sur l'aire de départ/arrivée à **Mottaret**.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur. Le dossard doit être porté et visible pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

7. La course

7.1 Le matériel obligatoire :

L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Il n'est pas négociable ! Une météo, à priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel. Les coureurs doivent-être en possession **tout le long de la course** de :

Pour le 25 et 35 km :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Une réserve alimentaire
- Une réserve d'eau de 1L minimum
- Un gobelet pour se ravitailler
- Un téléphone portable en état de marche, chargé
- Un coupe-vent
- Une couverture de survie
- Un sifflet

Pour le 10km :

- Une réserve d'eau de 500mL minimum
- Un gobelet pour se ravitailler

Pour des questions sanitaires et écologiques, aucuns gobelets ne seront proposés sur les ravitaillements

Pour les autres distances pas de matériel spécifique obligatoire.

7.2 Les pénalités :

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs ci-après :

Cause	Pénalité
Coupe du parcours	De 15 minutes à disqualification
Absence de matériel obligatoire lors d'un contrôle	De 15 minutes à disqualification
Jet de détritrus	Disqualification
Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent	Disqualification
Non-respect des personnes (organisateur et coureurs)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la course, chef de poste ou médecin secouriste	Disqualification
Non-respect de l'âge minimum	Disqualification
Contrôle antidopage positif	Disqualification et restitution des lots attribués

En outre, le comité de course, s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires

7.3 Abandon :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche ou l'organisation de la course et lui remettre son dossard. L'organisation ne prévoit aucun rapatriement (hors urgence) en cas d'abandon.

Pour le 35 km, les seuls lieux d'abandon possibles sont les ravitaillements de Côte Brune et du Plateau du Fruit.

7.4 Contrôle antidopage :

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout coureur sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

8. L'après course

8.1 Les récompenses :

Samedi, la remise des prix du KV aura lieu sur l'aire de départ/arrivée à Mottaret à 14h00, les 5 premiers hommes et femmes seront récompensés, ainsi que les 3 premiers juniors hommes et femmes.

Les 5 premiers hommes et femmes du Kilomètre Vertical se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

Place	Montant de la prime
1er Homme et Femme	150,00 €
2ème Homme et Femme	100,00 €
3ème Homme et Femme	50,00 €
4ème Homme et Femme	30,00 €
5ème Homme et Femme	20,00 €

La remise des prix du 5km aura lieu dans la foulée, les 3 premiers Hommes et Femmes au scratch seront récompensés.

Dimanche, la remise des prix aura lieu à 14h30 sur l'aire de départ / arrivée.

Pour le classement du 35km et du 25km, le premier des catégories (juniors, espoirs et tous vétérans confondus) hommes et femmes seront récompensés ainsi que les 5 premiers au scratch. Les lauréats ne seront récompensés qu'une seule fois.

Pour le 10km et le 2km, seuls les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés.

Le Challenge KV + course récompensera les 3 premiers hommes et femmes au cumul des deux temps de course.

Les 5 premiers hommes et femmes du 35km et du 25km se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

Place	Montant de la prime
1er Homme et Femme	400,00 €
2ème Homme et Femme	300,00 €
3ème Homme et Femme	200,00 €
4ème Homme et Femme	100,00 €
5ème Homme et Femme	50,00 €

9. Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « Méribel Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Méribel Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

10. Assurance

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.